



**LES MILLIARDAIRES FRANÇAIS
FONT FLAMBER LA PLANÈTE
ET L'ÉTAT REGARDE AILLEURS**

GREENPEACE



OXFAM
France

Sommaire

Introduction	4
1. L’empreinte carbone colossale des milliardaires	5
2. Les trois milliardaires français présentant la plus grande empreinte carbone financière	15
3. Nos recommandations	18
Pour une fiscalité climatique efficace et équitable	19
Pour une prise en charge institutionnelle de l’empreinte carbone	20
Pour une régulation climatique de l’appareil productif et financier	21
4. Méthodologie	25

Crédits

Rédaction : Alexandre Poidatz (Oxfam France) ; Clément Sénéchal (Greenpeace France).

Avec les contributions de Léa Guérin, Armelle Le Comte (Oxfam France) ; Florence de Bonnafos (Greenpeace France).

Nous remercions également les personnes suivantes pour leurs précieux commentaires et contributions : Cécile Duflot, Quentin Parrinello, Elise Naccarato, Nicolas Vercken (Oxfam France) ; Lorette Philippot (Les Amis de la Terre) ; Nicolas Dufrière (Institut Rousseau) ; Jérôme Frignet, Pierre Terras, Kim Dallet, Olivier Guichardon, Laura Monnier, Cédric Gervet, Laurence Veyne (Greenpeace France) ; et toutes les personnes dans d’autres organisations dont le nom n’a pu être cité.

Conception graphique sur logiciels libres : Figures Libres

Crédits photographiques : Visual Hunt, Billy Wilson / flickr, Kobets Dmitry, non c, Avigator Fortuner, ChiccoDodiFC, Kapustin Igor

Février 2022 – © Oxfam France | @oxfamfrance et Greenpeace France

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Résumé

Grands gagnants des politiques économiques et fiscales d'Emmanuel Macron, y compris dans le cadre du plan de relance consécutif à la pandémie, les milliardaires français ont aujourd'hui un impact négatif démesuré sur le climat.

Dans ce rapport, Greenpeace France et Oxfam France ont analysé l'empreinte carbone des milliardaires français, en calculant non pas les émissions issues de leur mode de vie, mais celles des actifs financiers qu'ils possèdent dans leur "principale entreprise". Autrement dit, nous avons attribué à chaque milliardaire une partie de l'empreinte carbone de l'entreprise dans laquelle il détient le plus de parts, dite "entreprise principale". Le résultat est sans appel : leur empreinte carbone est vertigineuse et sans commune mesure avec celle du reste de la population, notamment des plus modestes. En effet, avec au moins 152 millions de tonnes de CO₂ en une année, **le patrimoine financier de 63¹ milliardaires français émet autant que celui de 49,4 % des ménages français²**. L'ampleur de ces inégalités climatiques pose la question du partage de l'effort dans la transition écologique à accomplir. Surtout dans un pays où la fiscalité carbone pèse proportionnellement plus sur les ménages les plus modestes que sur les ménages les plus aisés, ce qui pose des problèmes évidents d'acceptabilité sociale. Greenpeace France et Oxfam France préconisent ainsi l'instauration urgente d'un Impôt sur la fortune (ISF) climatique, la mise en place d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) contraignants pour les grandes entreprises, une taxation accrue des dividendes et une interdiction de verser des dividendes climaticides.

Introduction

L'état d'avancement de la crise climatique atteint un stade critique. Les conséquences des changements climatiques se font déjà ressentir depuis des années maintenant, notamment pour les populations les plus vulnérables. Alors qu'une partie de la population mondiale subit désormais régulièrement ses manifestations (sécheresses, inondations, tornades, vagues de chaleur, etc.), la majorité de la classe politique qui gouverne les pays riches se refuse à prendre les mesures nécessaires pour lutter contre la crise climatique.

D'après l'Organisation météorologique mondiale, les sept dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées sur la planète³. En 2021, les océans ont battu un nouveau record de chaleur ; des dômes de chaleur ont frappé le Canada et les Etats-Unis mais aussi l'Espagne ; en août, pour la première fois, de la pluie – et non de la neige – a été observée au sommet de la calotte glaciaire au Groenland. Dans la Corne de l'Afrique, au moins 26 millions de personnes souffrent de famine liée à la sécheresse. Le 13 janvier 2022, l'Australie a connu un nouveau record de température, avec 50,7°C, valeur la plus élevée jamais relevée dans l'hémisphère sud.

Quant aux émissions de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique, l'ONU comme l'Agence internationale de l'énergie (AIE) anticipent une augmentation constante dans les prochaines années⁴, avec un rebond important corrélé à une reprise économique hautement carbonée⁵. Pourtant, pour maintenir le réchauffement de la planète en dessous de 1,5°C au cours de ce siècle (l'objectif de l'Accord de Paris), le monde doit réduire de moitié ses émissions de gaz à effet de serre au cours des huit prochaines années – soit multiplier par sept environ les efforts prévus dans les feuilles de route actuelles des Etats, d'après le *Emissions Gap Report* du Programme pour l'environnement des Nations unies (PNUE), publié en octobre 2021⁶. Pas

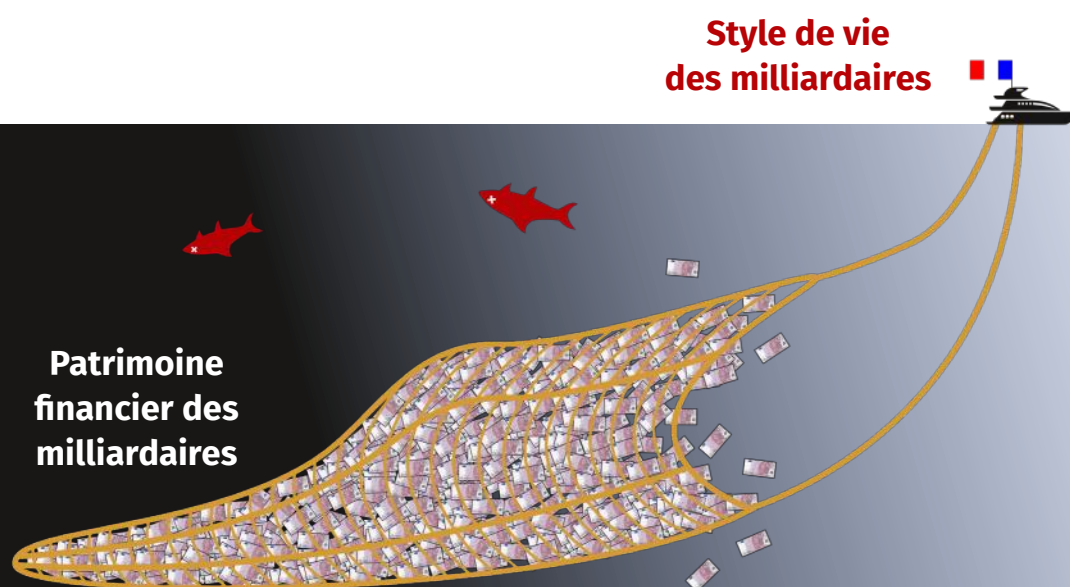
étonnant : le recours aux énergies fossiles ne cesse de s'accroître, malgré 26 conférences internationales sur le climat et un 6^e cycle d'évaluation scientifique du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en cours, preuves de l'inaction politique globale sur ce front qui concerne pourtant la survie de l'humanité.

Il n'y aura pas de transition écologique sans justice sociale, c'est-à-dire sans une répartition équitable des efforts de sobriété et de solidarité à fournir pour décarboner notre économie.

La France n'est pas en reste : elle a été doublement condamnée par les tribunaux pour inaction climatique puisqu'elle ne respecte pas ses objectifs climatiques⁷. Le quinquennat d'Emmanuel Macron n'aura pas permis d'inverser la tendance. Malgré un discours volontariste, y compris sur la scène internationale, les mesures prises dans de nombreux secteurs sont insuffisantes pour permettre de respecter les objectifs fixés à l'horizon 2030⁸.

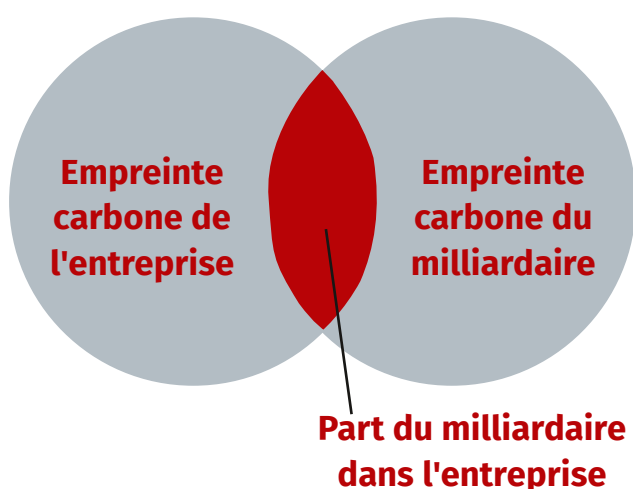
La mobilisation des Gilets jaunes contre la hausse des prix du carburant, déclenchée entre autres par la hausse de la "taxe carbone", a mis en lumière l'iniquité de l'effort demandé aux Françaises et aux Français. En choisissant de faire reposer la pression sur les consommateurs, notamment par faute d'alternatives bas-carbones accessibles disponibles, ce sont les ménages les plus précaires qui se retrouvent à payer proportionnellement plus de taxe carbone. Cette crise aura permis une prise de conscience : il n'y aura pas de transition écologique sans justice sociale, c'est-à-dire sans une répartition équitable des efforts de sobriété et de solidarité à fournir pour décarboner notre économie.

Par conséquent, pour corriger cette injustice, il convient d'identifier précisément la part relative de l'empreinte carbone des différentes catégories de la population. Or la structure sociale des émissions de CO₂ commence à être bien connue, dès lors qu'on s'intéresse au mode de vie : les ménages



aisés émettent beaucoup plus que les ménages populaires (parce qu'ils prennent plus l'avion, par exemple). En France, l'empreinte carbone moyenne d'un individu appartenant au 1 % les plus riches est 13 fois plus importante que celle des 50 % les plus pauvres, en raison du mode de vie⁹.

Mais un angle mort persiste dans cette grille de lecture : elle ne prend pas en compte l'empreinte carbone des actifs financiers. Avant d'être consommée, une tonne de carbone est produite, donc financée. Or, lorsque l'on complète le bilan carbone de la consommation des ultra-riches par l'empreinte carbone de leurs actifs financiers, afin d'en dégager une appréciation plus exhaustive, on s'aperçoit que les disparités climatiques explosent, pour atteindre des niveaux vertigineux.



Dans ce rapport, nous nous sommes intéressés à une partie cachée de l'empreinte carbone des milliardaires français (en incluant leurs holdings familiales¹⁰) : celle associée aux actifs qu'ils possèdent dans leur « entreprise principale », c'est-à-dire celle représentant la part la plus importante de leur patrimoine financier¹¹. Plus précisément, l'empreinte carbone financière de chaque milliardaire est uniquement évaluée à l'aune de la participation que chacun détient dans son « entreprise principale ». Puisque les milliardaires français possèdent des actifs dans d'autres entreprises, cette empreinte carbone demeure partielle, et donc largement sous-évaluée. Néanmoins, malgré une estimation très conservatrice, elle s'avère déjà démesurée.

L'empreinte carbone de 63 milliardaires s'élève, en une année, à 152 millions de tonnes CO₂eq. C'est plus que les émissions territoriales du Danemark, de la Finlande et de la Suède réunies¹². Nous avons ainsi découvert que trois milliardaires français émettent, via leur patrimoine financier, autant que les actifs financiers de 23,4 % des ménages français¹³. Par exemple, le patrimoine financier de Gérard Mulliez (et sa famille), émet 3 millions de fois plus de CO₂ que le patrimoine financier moyen d'un ménage français¹⁴, soit la différence entre une sauterelle et un hippopotame.

Pourquoi analyser l'empreinte carbone des milliardaires ? D'abord parce qu'ils sont les grands gagnants des politiques économiques déployées par Emmanuel Macron pendant son quinquennat et qu'il nous a semblé important d'éclairer l'impact climatique de ces

choix économiques. Les cinq premières fortunes de France ont en effet doublé leur richesse depuis le début de la pandémie. Elles possèdent à elles seules autant que les 40 % les moins favorisés en France¹⁵.

Ensuite, parce que les milliardaires possèdent une part importante de l'appareil de production, où sont produites les émissions de CO₂, ce qui leur confère un pouvoir de décision important. Par leur position économique, ils sont en capacité de façonner l'économie et financer des produits ou services bas-carbones pour l'ensemble de la population. Enfin, parce qu'ils sont au sommet de la pyramide sociale et qu'ils illustrent mieux que personne les inégalités climatiques inouïes qui existent en France, où une petite poignée de personnes concentrent une empreinte carbone gigantesque, plus élevée que celle de bon nombre d'Etats de la planète. Les 63 milliardaires étudiés ici présentent ainsi, à eux seuls, une empreinte carbone plus élevée que 21 pays de l'Union européenne (pris individuellement) sur 27¹⁶.

L'EMPREINTE CARBONE COLOSSALE DES MILLIARDAIRES FRANÇAIS

1

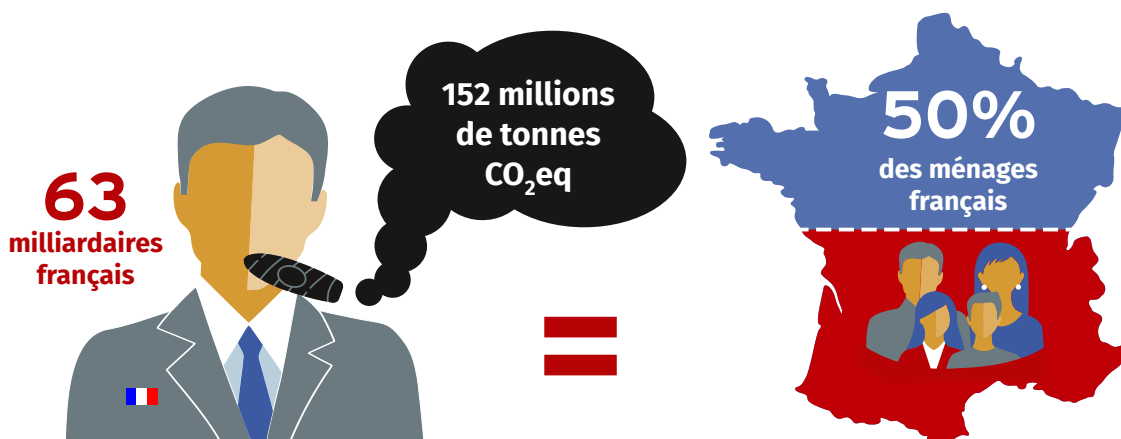


Pour s'attaquer aux racines des changements climatiques, il faut décarboner les structures les plus polluantes de la société : les entreprises multinationales. A titre d'exemple, les quatre entreprises les plus polluantes du CAC 40 ont chacune une empreinte supérieure à l'ensemble du territoire français¹⁷. Sans contraindre les multinationales à réduire leurs émissions de CO₂, il sera impossible de respecter l'objectif de limiter le réchauffement à 1,5°C, conformément à l'Accord de Paris. Afin de transformer les entreprises, les investissements ont un rôle majeur à jouer dans la décarbonation des outils de production. La réorientation des investissements est un levier fondamental pour privilégier de futurs projets verts plutôt que carbonés.

Jusqu'à présent, plusieurs études ont calculé les émissions associées au style de vie et de consommation des milliardaires : un milliardaire a émis en moyenne (sur un échantillon de 20 milliardaires) 8190 tonnes de CO₂ en 2018, notamment en lien avec l'utilisation de son yacht et ses déplacements en voiture, avion ou hélicoptère¹⁸. En France, Bernard Arnault a émis 10 421 tonnes de CO₂eq en 2018¹⁹, alors que l'empreinte carbone moyenne de consommation (hors patrimoine financier) par Français-e se situait aux alentours de 8 tCO₂eq en 2020²⁰.

Cependant, quasiment aucune étude ne s'est intéressée aux émissions issues du patrimoine financier avant celle de Greenpeace France en octobre 2020, dont les résultats sont édifiants : le patrimoine financier moyen du 1 % des ménages les plus riches émet 66 fois plus de gaz à effet de serre que celui des 10 % des ménages les plus pauvres²¹. Dans cette étude inédite, Greenpeace France et Oxfam France vont plus loin et lèvent le voile sur l'empreinte carbone des plus fortunés parmi le 1 % des plus riches. En un an, les émissions de gaz à effet de serre issues des participations de 63 milliardaires français dans leur "principale entreprise" ont atteint plus de 152 millions de tonnes CO₂eq, soit plus que l'empreinte carbone territoriale du Danemark, de la Finlande et de la Suède réunis, ou autant que les émissions de CO₂ du patrimoine financier de 49,4 % de ménages français²².

Les émissions carbone du patrimoine financier des 63 milliardaires français est égale à 152 millions de tonnes CO₂eq soit l'empreinte du patrimoine financier de 49,4 % des ménages Français.



Ce chiffre élevé reflète la réalité de la richesse des milliardaires, qui est notamment le résultat de la valorisation de leurs participations financières. La valeur de ces actifs financiers a atteint des sommets pendant la crise sanitaire : à titre d'exemple, le 28 décembre 2021, l'indice CAC 40 a battu son record historique²³. Or ces actifs sont souvent détenus dans des secteurs d'activités hautement carbonés.

Ces chiffres témoignent également du rôle moteur que les investissements des milliardaires continuent à jouer pour entraîner le système vers des émissions de gaz à effet de serre incontrôlées. Pourquoi un actif financier pollue autant ? Par leurs soutiens financiers à des entreprises en France ou à l'international, les milliardaires rendent possible et encouragent des projets d'entreprises émetteurs d'émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de la planète, et en sont donc responsables. **Au-delà de leur mode de vie, c'est donc leur patrimoine financier, via leur participation dans des entreprises fortement émettrices, qui est le poste le plus important de l'empreinte carbone totale des milliardaires français.**

Les émissions de gaz à effet de serre des milliardaires correspondent aux principales sources de leur richesse, en premier lieu les actions qu'ils possèdent dans une entreprise. S'ils soutiennent les activités économiques

Avec une politique du “quoi qu'il en coûte”, sans conditions, pour faire face à la crise, les gouvernements et les banques centrales ont permis une hausse historique de la valorisation des actions en Bourse, et par ricochet la hausse la plus importante jamais enregistrée de la fortune des milliardaires²⁵. Les mesures d'urgence ont largement profité aux plus riches. Par exemple, les entreprises du CAC 40 ont récompensé leurs actionnaires comme jamais en 2021²⁶. Avec près de 70 milliards d'euros, c'est un record historique porté par un bond sans précédent des rachats d'actions, une pratique qui permet de rémunérer l'actionnaire. Les entreprises ont pu racheter leurs propres actions, pour faire grimper mécaniquement le bénéfice par action, grâce au transfert d'argent du public, via les mesures de soutien à l'économie, vers le privé²⁷. Les mesures de relance ont en effet été en partie captées par les entreprises dont les milliardaires sont propriétaires. Dans le cadre des plans de soutien à l'emploi et des aides de France Relance, des milliards d'euros ont été versés aux entreprises sans les conditionner au respect d'une trajectoire climat compatible avec l'Accord de Paris. Un premier plan d'urgence est par exemple voté en avril 2020 : il contient 20 milliards d'euros pour les grandes entreprises, sous forme de montée au capital. Un second lui succède en juin 2020 : il comprend 40 milliards d'euros supplémentaires pour les secteurs dits “stratégiques” dans ce troisième PLFR, dont 8 milliards pour l'automobile et 15 milliards pour la filière aéronautique. Un plan de relance est ensuite adopté à l'automne, d'un montant de 100 milliards d'euros, toujours sans éco-conditionnalités. Enfin, le budget 2021 comprend une baisse pérenne des impôts de production représentant 10 milliards d'euros par an : aucune contrepartie n'a été demandée aux principales entreprises bénéficiaires, dont l'activité est pourtant plus carbonée que la moyenne²⁸. Résultat, selon le Haut Conseil pour le climat²⁹, 70 % des sommes dégagées par le plan de relance pourraient avoir “un effet significatif à la hausse sur les émissions” de CO₂.

**Des aides
sans conditions
qui relancent
un modèle
économique
ultra-carboné**

de l'entreprise, ils bénéficient des dérives du capitalisme financier. En France, la fortune des milliardaires a ainsi augmenté plus rapidement en 19 mois de pandémie qu'au cours des dix dernières années, notamment du fait de l'argent public versé sans conditions par le gouvernement aux entreprises et des politiques conduites par les banques centrales qui ont contribué à la montée en flèche du cours des actions. De mars 2020 à octobre 2021, les richesses des grandes fortunes françaises ont bondi de 86 %, soit un gain de 236 milliards d'euros. A titre de comparaison, elles avaient augmenté de 231 milliards d'euros en 10 ans, entre 2009 et 2019²⁴.

Il ne faut pas négliger l'impact de la finance sur le climat. Les investisseurs jouent en effet un rôle prépondérant dans l'économie : via leurs participations sur les marchés financiers, ils choisissent de financer des entreprises ou des projets qui ont eux-mêmes un impact plus ou moins conséquent, voire néfaste, sur le climat. Cette responsabilité est indirecte mais néanmoins bien réelle : la finance a le pouvoir de décider quelles activités économiques bénéficieront de fonds, et réciproquement, lesquelles n'en bénéficieront pas. En l'occurrence, sur le podium des entreprises du CAC 40 qui ont la plus grosse empreinte carbone, on retrouve les trois banques françaises, BNP Paribas, Société Générale et Crédit Agricole, qui ont chacune une empreinte carbone supérieure au territoire français³⁰. Leurs émissions s'expliquent notamment par leurs participations financières dans des entreprises actives dans les hydrocarbures, y compris les énergies les plus climaticides : les pétroles et gaz non conventionnels.

Les investisseurs jouent un rôle prépondérant dans l'économie : via leurs participations sur les marchés financiers, ils choisissent de financer des entreprises ou des projets qui ont eux-mêmes un impact plus ou moins conséquent, voire néfaste, sur le climat.

L'engagement actionnarial désigne le fait, pour un investisseur, de prendre position sur des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et d'exiger des entreprises visées qu'elles améliorent leurs pratiques dans la durée. L'influence de l'investisseur s'exerce notamment via ses droits d'actionnaire et les dépôts et votes de résolutions.

Par exemple, Follow This, un groupe de plus de 8000 actionnaires de sociétés pétrolières et gazières, lutte notamment pour obtenir que ces dernières fixent des ambitions et des objectifs de scope 3, le principal poste d'émissions de gaz à effet de serre d'une major pétro-gazière, et ainsi respectent l'Accord de Paris. Grâce aux actions de Follow This, des entreprises comme Shell et BP ont intégré des objectifs de réduction de leur scope 3³¹.

Malheureusement, en France le droit des investisseurs à déposer des résolutions aux assemblées générales sur des sujets climatiques pâtit d'un flou juridique, et le dépôt de résolutions par les actionnaires se heurte à des conditions drastiques (notamment la possession d'au moins 0,5 % du capital de l'entreprise)³².

Lorsque les résultats obtenus par la politique d'engagement actionnarial sont faibles, il est nécessaire d'aller plus loin et de cesser d'investir dans des activités économiques sans plan de transition. C'est ce qu'a fait le fonds de pension néerlandais ABP, qui détient près de 15 milliards d'euros de participation dans les secteurs du charbon, du pétrole et du gaz, en décidant de désinvestir de la production de ces énergies fossiles en novembre 2021. Il réagit ainsi aux faibles résultats obtenus par sa politique d'engagement actionnarial³³.

Si les interventions d'actionnaires minoritaires peuvent être suffisamment influentes dans certains contextes pour changer les stratégies des entreprises les plus polluantes, telles que Shell et BP, les milliardaires ont un pouvoir fondamental pour favoriser la décarbonation de certaines entreprises et activités, notamment lorsqu'ils sont actionnaires majoritaires de l'entreprise. La fiscalité peut contribuer à les inciter à utiliser ce pouvoir sur les entreprises en pénalisant leurs investissements dans les entreprises qui continuent de développer de nouveaux projets climaticides. C'est la philosophie de l'ISF climatique (cf. nos recommandations).

L'engagement actionnarial : un levier puissant pour réduire l'empreinte carbone des entreprises (et des milliardaires)

**LES TROIS
MILLIARDAIRES
FRANÇAIS
PRÉSENTANT
LA PLUS GRANDE
EMPREINTE
CARBONE
FINANCIÈRE**

2



Sans surprise, plus un milliardaire possède d'actifs dans des entreprises polluantes, plus les émissions qui lui sont attribuées sont élevées.

En haut du classement, on retrouve ainsi des milliardaires propriétaires d'entreprises dans le secteur dans le secteur de la grande distribution, l'agro-alimentaire ou le transport maritime. La situation des inégalités d'émissions de gaz à effet de serre du patrimoine financier de la population française est édifiante : trois milliardaires français émettent plus de CO₂ que près d'un quart des ménages français³⁴.

Gérard Mulliez
(et sa famille)

Auchan
Grande distribution



33 077 000
tCO₂ eq

Rodolphe Saadé
(et sa famille)

CMA CGM
Transport maritime



23 164 603
tCO₂ eq

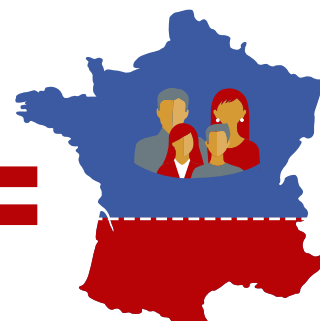
Emmanuel Besnier

Lactalis
Agro-alimentaire



15 806 410
tCO₂ eq

Empreinte carbone
du patrimoine financier
de



23,4%
des ménages
français

Parmi les milliardaires étudiés par Oxfam et Greenpeace, Gérard Mulliez (et sa famille³⁵) occupe la tête du classement, suivi par Rodolphe Saadé (et sa famille) et Emmanuel Besnier.

En tête du classement, Gérard Mulliez est notamment le fondateur du groupe Auchan, mais il possède aussi avec sa famille, à travers leur structure Association familiale Mulliez, une vingtaine de grandes entreprises, dont Kiabi, Décathlon, Boulanger et Flunch. Dans cette étude, les émissions comptabilisées ne sont issues que de leur participation au seul capital d'Auchan Retail, et sont donc sous-estimées (cf. encadré). L'empreinte de son patrimoine financier est telle que Gérard Mulliez (et sa famille), notamment propriétaire d'Auchan, émet au moins autant de CO₂ que 11 % de ménages français³⁶. Il émet ainsi (avec sa famille) 3 millions de fois plus de CO₂ que le patrimoine financier moyen d'un ménage français³⁷, soit la différence entre une sauterelle et un hippopotame.

Le fils du fondateur de l'armateur CMA-CGM, Rodolphe Saadé, et sa famille possèdent 75 % de cette entreprise de fret maritime français, l'un des plus importants armateurs au niveau mondial. Ceci explique son importante empreinte carbone dans un secteur d'activité très carboné : si le transport maritime mondial était un pays, il serait le huitième plus gros émetteur de l'Union européenne³⁸. Le secteur va devoir profondément se transformer pour atteindre son objectif de réduire de 40 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030³⁹.

En troisième place, on trouve Emmanuel Besnier, PDG du groupe agroalimentaire Lactalis, le premier groupe laitier au monde. Un secteur



Alors que la population française est appelée à faire de plus en plus d'efforts face au changement climatique, que l'Etat s'est fixé des objectifs de réduction des émissions de CO₂ (qu'il ne respecte pas, comme l'a souligné le HCC en décembre 2021), les grandes entreprises ne sont aujourd'hui soumises à aucune obligation climatique.

d'activité où doit avoir lieu une transition drastique du modèle de production : pour atteindre les objectifs climatiques, il faudrait diminuer de plus de 50 % la production et la consommation de produits animaux d'ici à 2050 en France, et de plus de 20 % d'ici à 2030⁴⁰. Cette réduction doit s'opérer prioritairement sur les secteurs de production industrielle, qui sont les plus émetteurs : les 20 plus grandes entreprises de viande et de produits laitiers émettent 932 millions de tonnes d'émissions d'équivalents CO₂ par an, soit autant que les émissions totales d'un pays comme l'Allemagne⁴¹.

Si ces entreprises ont pu prendre des engagements climatiques, ceux-ci sont largement insuffisants pour respecter l'objectif fixé par l'Accord de Paris de limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C. Ainsi le niveau d'émissions des entreprises du CAC 40 nous conduit tout droit vers un réchauffement climatique de + 3,5°C d'ici à 2100. Alors que la population française est appelée à faire de plus en plus d'efforts face au changement climatique, que l'Etat s'est fixé des objectifs de réduction des émissions de CO₂ (qu'il ne respecte pas, comme l'a souligné le HCC en décembre 2021⁴²), les grandes entreprises ne sont aujourd'hui soumises à aucune obligation significative, telle que la publication d'une trajectoire de réduction de leur empreinte carbone totale, sous peine de sanction financière.

Malgré des résultats colossaux, **les chiffres sur l'empreinte carbone des milliardaires sont pourtant sous-estimés dans cette étude**. Du fait d'un manque de transparence des émissions de CO₂ déclarées par les entreprises ou du portefeuille d'actions des milliardaires, l'empreinte carbone de 55 milliardaires n'a pu être identifiée. De plus, même lorsque l'empreinte a été évaluée, elle ne reflète pas la totalité des émissions du milliardaire pour deux raisons.

D'une part, les entreprises ne sont pas toujours transparentes sur la totalité de leurs émissions de CO₂ directes ou indirectes. Ces émissions associées à l'activité d'une entreprise sont réparties au sein de trois catégories appelés "scopes" : le scope 1 correspond aux émissions directes générées par l'entreprise pour la fabrication d'un bien ou la fourniture d'un service, et le scope 2 aux émissions liées à la consommation d'électricité ou de chaleur par l'entreprise. Le scope 3 identifie les émissions indirectes qui se rapportent aux activités en amont (par exemple, l'achat de biens et de services auprès de fournisseurs) et en aval de l'entreprise (par exemple, l'utilisation des marchandises par les clients ainsi que la gestion de leur fin de vie)⁴³. Ainsi, beaucoup d'entreprises ne dévoilent qu'une empreinte basée sur les scopes 1 et 2.

D'autre part, cette étude ne se concentre que sur les actions des milliardaires détenues dans leur entreprise principale. Les données publiques ne nous permettent pas de connaître le portefeuille complet des actions des milliardaires français. Par exemple, Gérard Mulliez possède aussi avec sa famille, à travers leur structure Association familiale Mulliez, des actifs dans une vingtaine de grandes entreprises en plus d'Auchan, dont Kiabi, Décathlon, Boulanger et Flunch.

Un manque d'accès aux données pour une empreinte sous-évaluée

NOS RECOMMENDATIONS

3



Il ne sera pas possible de faire face au défi climatique dans une société minée par la défiance que provoque inévitablement le sentiment d'inégalité et d'iniquité.

Il ne sera pas possible de faire face au défi climatique dans une société minée par la défiance que provoque inévitablement le sentiment d'inégalité et d'iniquité. Aux inégalités sociales s'ajoute une responsabilité différenciée dans la crise climatique entre les différentes catégories sociales et entre les différents ménages. Si cet état de fait n'est pas corrigé par des politiques publiques cohérentes, notamment en matière fiscale, l'acceptabilité sociale de la transition sera d'autant plus compliquée à obtenir. A fortiori à l'issue d'un mandat dont la plateforme fiscale a consisté à privilégier la situation matérielle des plus fortunés, notamment via la transformation de l'ISF en Impôt sur la fortune immobilière (IFI) ou l'instauration d'une flat tax sur les revenus du capital, qui sont autant de permis à polluer supplémentaires accordés à une minorité de la population pourtant majoritairement responsable de la crise climatique. L'Institut des politiques publiques (IPP) confirme que le quinquennat a été un accélérateur des inégalités. Le 1 % des plus riches a vu son niveau de vie augmenter de 2,8 % en moyenne, quand les 5 % des ménages les plus modestes ont perdu jusqu'à 0,5 % de leur pouvoir d'achat. Selon l'OFCE, les 5 % de Français-es les plus pauvres devraient voir leur niveau de vie se réduire d'environ 240 euros par an sous l'effet des mesures socio-fiscales mises en œuvre entre 2018 et 2020, quand les 5 % les plus riches devraient le voir grimper de 2905 euros par an, les 0,4 % les plus riches de 8363 euros et le top 0,1 % de 86 290 euros⁴⁴.

Pour une fiscalité climatique efficace et équitable

Le système fiscal constitue en quelque sorte la colonne vertébrale du pacte social qui unit une communauté politique. Il opère les corrections économiques nécessaires au maintien d'une cohésion sociale minimale et concrétise le système de valeurs auquel se soumet l'ordre social. Suite au vote par l'Assemblée nationale de l'urgence écologique et climatique en 2019⁴⁵, il est impératif que cet enjeu soit traduit dans notre système fiscal. Or, pour le moment, il ne l'est que par l'intermédiaire d'une taxe à la consommation régressive, c'est-à-dire appliquée de manière uniforme à l'ensemble des ménages, quels que soient leur situation sociale ou l'état de leurs revenus. Elle pèse donc nettement plus lourd sur les ménages les moins aisés, qui sont paradoxalement ceux qui polluent le moins. La fiscalité carbone pèse ainsi 4 fois plus lourd en proportion de leurs revenus sur les 20 % de ménages les plus modestes, par comparaison avec les 20 % de ménages les plus aisés⁴⁶.

La fiscalité carbone pèse 4 fois plus lourd en proportion de leurs revenus sur les 20 % de ménages les plus modestes, par comparaison avec les 20 % de ménages les plus aisés

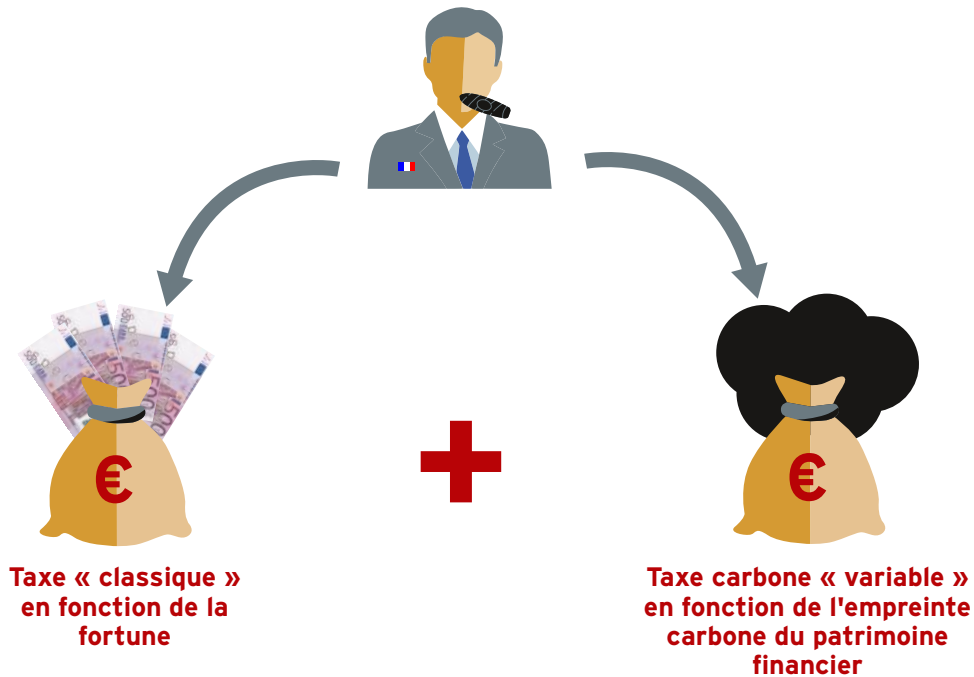


L’empreinte carbone démesurée des milliardaires révélée par ce rapport appelle donc une correction aussi radicale que pragmatique. **Greenpeace France et Oxfam France préconisent l’instauration d’un ISF climatique⁴⁷ dès 2022.**

Son idée est assez simple : il s’agit d’inclure dans le calcul de l’impôt des plus fortunés un malus assis sur l’empreinte carbone de leurs avoirs financiers. Il faudrait donc restaurer un ISF “stable”, débarrassé des nombreuses failles et dérogations qui minaient auparavant sa portée (en revoyant l’exonération des bien dits “professionnels” et en réformant le plafond d’imposition maximal⁴⁸), tout en lui adjoignant une composante carbone “variable” indexée sur l’empreinte carbone du patrimoine financier (actions, obligations, assurances-vie, etc.).

Cela signifie introduire un prix de la tonne de carbone dans le barème de l’ISF. Pour cela, il suffit d’associer une quantité de tonnes carbone aux différents avoirs, selon ce qu’ils financent en bout de chaîne, et d’adjoindre un prix standard à la tonne de carbone, comme c’est le cas dans la Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Énergétiques (TICPE). Nous proposons donc logiquement de répercuter le prix qui lui est affecté dans la TICPE (la fameuse “taxe carbone”, selon le langage courant), soit 44,5 euros aujourd’hui. Le calcul de l’ISF prendrait donc en compte deux variables : d’une part le niveau de patrimoine (la taille de la fortune), d’autre part la quantité de CO₂ qu’il contient (son impact sur le climat).

Le calcul de l'ISF prendrait donc en compte deux variables : d'une part le niveau de patrimoine (la taille de la fortune), d'autre part la quantité de CO₂ qu'il contient (son impact sur le climat).



La loi demande déjà aux grandes entreprises (c'est-à-dire celles cotées en bourse et celles de plus de 500 salariés affichant un chiffre d'affaires de plus de 100 millions d'euros) de fournir un bilan carbone annuel de leurs activités, même si elle laisse encore une flexibilité sur les sous-catégories couvertes dans le scope du bilan carbone⁴⁹. Il faudrait certainement renforcer les sanctions en cas d'informations manquantes ou de bilan carbone incomplet, car certaines entreprises refusent encore de se plier à la réglementation en vigueur. Il faudrait également élargir le périmètre de cette disposition aux entreprises de taille moyenne.

L'ISF climatique, en plus de créer les conditions pour une transition juste et de réinjecter de la cohésion dans nos rapports sociaux, inciterait les catégories les plus fortunées à décarboner leurs portefeuilles d'investissement voire, pour les milliardaires qui détiennent une participation significative dans leur "entreprise principale", à revoir le modèle économique de leurs entreprises. Il permettrait également de récolter des recettes budgétaires substantielles, dans un moment où l'intervention publique est nécessaire pour financer à court terme les infrastructures indispensables à la décarbonation de nos sociétés : une recette stable corrélée à l'évaluation financière du patrimoine pour lutter contre les inégalités sociales, une autre, variable, corrélée à ses émissions, pour lutter contre l'injustice climatique. En théorie, si on appliquait cette taxe variable sur les émissions carbone du patrimoine des 63 milliardaires identifiés dans cette étude, **la part climat de l'ISF pourrait rapporter 6,8 milliards d'euros en un an⁵⁰**. Il s'agit d'une estimation théorique, qui

donne un ordre de grandeur, mais qui serait susceptible de varier si, par exemple, on comptabilisait l'ensemble des millionnaires et milliardaires assujettis à l'ISF ainsi que l'intégralité de leur patrimoine financier et des émissions de gaz à effet de serre associées, ou si on lui apportait des réglages différents (assiette, barème, etc). C'est pourquoi il est nécessaire que les services du ministère de l'Economie et des Finances évaluent la mise en place d'une telle taxe sur l'ensemble des contribuables anciennement soumis à l'ISF. Dans tous les cas, il s'agirait de recettes additionnelles substantielles pour la puissance publique.

Pour une prise en charge institutionnelle de l'empreinte carbone

Il est également nécessaire d'accorder un réel espace au contrôle carbone dans notre échiquier institutionnel. Par exemple, en créant une compagnie des commissaires aux comptes carbone, sur le modèle des commissaires aux comptes déjà existants, qui possèderaient une expertise et un mandat spécifique. Ils seraient chargés de certifier le bilan carbone des acteurs économiques, d'après une méthodologie définie par l'Etat.

Il est grand temps d'obliger les entreprises à respecter l'Accord de Paris. Pour cela, au-delà du marché carbone européen, partiel et peu efficace jusqu'à présent, il convient d'instaurer une éco-responsabilité des grandes entreprises.

Un nouveau corps d'agents pourrait également voir le jour au sein d'une autorité de contrôle indépendante, à l'image de l'autorité de contrôle des marchés financiers, qui aurait le pouvoir d'entreprendre des enquêtes et qui serait chargé de prononcer des sanctions administratives et de transmettre au parquet en cas de poursuites

pénales. L'ensemble de ces données carbone seraient transparentes pour permettre un droit de regard des citoyens (parlementaires, media, ONG, etc.), et prévenir tout conflit d'intérêt.

Pour une régulation climatique de l'appareil productif et financier

La fiscalité des ménages n'est pas à elle seule suffisante pour créer un partage de l'effort équitable concernant la sobriété carbone. Si pénaliser la tonne de carbone à la consommation a un intérêt pratique, elle ne doit pas éclipser son pendant : pénaliser la tonne de carbone à la production. Il est grand temps d'obliger les entreprises à respecter l'Accord de Paris. Pour cela, au-delà du marché carbone européen, partiel et peu efficace jusqu'à présent, il convient d'instaurer une éco-responsabilité des grandes entreprises⁵¹. Ces dernières affichent en effet une empreinte carbone démesurée et ont le premier rôle dans la crise climatique : ce sont elles qui mettent sur le marché des tonnes de carbone, de manière directe (sous

forme de carburant, par exemple) ou indirecte (sous forme de produits transformés ou de financements).

L'éco-responsabilité recouvre un dispositif simple : il s'agit de fixer des trajectoires annuelles contraignantes aux grandes entreprises selon leurs secteurs d'activité, en cohérence avec les trajectoires contenues dans la Stratégie nationale bas carbone, sous la supervision d'instances tierces, comme l'Ademe ou le HCC. En cas de non-respect de ces trajectoires de décarbonation de leurs activités, les dividendes versés aux actionnaires seraient significativement surtaxés, voire tout bonnement interdits. Dans une étude publiée en 2021, Oxfam France montrait par exemple que 32 entreprises du CAC 40 avaient une trajectoire de réchauffement supérieure à 2°C⁵². Si les dividendes de ces entreprises étaient taxés annuellement à 50 %, cette surtaxe générerait 17 milliards d'euros pour les finances publiques⁵³.

En cas de non-respect de ces trajectoires de décarbonation de leurs activités, les dividendes versés aux actionnaires seraient significativement surtaxés, voire tout bonnement interdits.

Cette mesure systémique permet d'interroger les logiques d'investissement et d'enrichissement à l'heure de l'urgence climatique, d'affaiblir le lien d'intérêts entre le capital financier et les industries polluantes, et de réévaluer la responsabilité des actionnaires, en particulier majoritaires, dans les stratégies de l'entreprise. Selon une étude réalisée par Oxfam France, 98 % des besoins en investissements dans la transition du CAC 40 pour 2018 auraient pu être financés par un encadrement à 30 % de la part des bénéfices reversés aux actionnaires cette année-là⁵⁴. Si les milliardaires sont poussés à opérer un virage écologique dans leurs entreprises, cela fera émerger des solutions bas-carbones pour toute la population. Le poids de la transition écologique doit être transféré du consommateur aux producteurs/investisseurs, y compris pour que les plus précaires puissent mieux consommer sans que ce soit le fruit d'une contrainte.

L'ensemble de ces mesures permettrait donc de lutter contre les inégalités climatiques vertigineuses qui minent aujourd'hui toute transition résolue. Elles permettraient d'embrasser enfin la nature sociale et économique du réchauffement climatique, de lui apporter une réponse politique adéquate.

Conclusion

Les problèmes que posent les milliardaires à la planète, sont de manière générale de quatre ordres :

- Quand ils sont l'actionnaire majoritaire ou principal, les milliardaires pilotent des stratégie d'entreprises généralement climaticides.
- Ils tirent leurs revenus excédentaires des activités industrielles ou financières qui, faute de régulation suffisante, sont généralement néfastes pour la planète (accumulation matérielle).
- Ils dépensent la plupart du temps ces revenus en développant un mode de vie largement destructeur pour la planète (surconsommation matérielle).
- Ils exercent une influence disproportionnée sur les Etats, en pratiquant le plus souvent un lobbying agressif, dans le sens de leurs intérêts, qui peut s'avérer contraire aux politiques nécessaires à une lutte efficace et socialement juste contre le changement climatique (influence immatérielle).

Greenpeace France et Oxfam France proposent donc la mise en place des mesures suivantes :

- Un ISF climatique, qui permettrait de rapporter (selon des estimations théoriques et un premier ordre de grandeur) au moins 6,8 milliards d'euros en 2022, grâce uniquement à son volet climat. Les services de Bercy devraient dès maintenant s'atteler aux études de chiffrage et d'opérationnalisation d'une telle mesure, afin que la prochaine majorité dispose de tous les éléments pour la mettre en œuvre dès le PLF 2023.
- Une autorité de contrôle publique indépendante qui serait chargée de certifier le bilan carbone des acteurs économiques.
- Une éco-responsabilité des grandes entreprises : une trajectoire de réduction de leur empreinte carbone contraignante, sous peine de sanctions financières. En cas de non-respect, une taxe supplémentaire (aux sanctions financières) sur les dividendes versés aux actionnaires serait annuellement rehaussée, potentiellement jusqu'à 100 % et jusqu'à rapporter au minimum 34 milliards d'euros aux finances publiques.

Méthodologie

Ce rapport utilise les données publiques des entreprises et des milliardaires, et présente des calculs menés par Oxfam France et Greenpeace France. **La base de données complète est en libre accès sur les sites de nos organisations.**

L'analyse se concentre uniquement sur les émissions générées en un an par la part détenue par chaque milliardaire dans leur entreprise principale.

Périmètre de l'étude : les milliardaires français

Au total, 119 milliardaires français ont été identifiés grâce au classement sur la fortune des milliardaires réalisé en 2021 par Forbes, qui en a listé 42, et complété par 77 milliardaires supplémentaires identifiés par Challenges. Uniquement 63 milliardaires ont été étudiés grâce aux données disponibles dans l'espace public. Les autres milliardaires n'ont pas pu être intégrés à l'étude à cause de l'absence d'informations sur leur nombre d'actions dans leur entreprise principale et/ou sur l'empreinte carbone de cette entreprise.

Calcul méthodologique

Il est construit en 3 étapes :

1 – Collecter l'exposition de chaque milliardaire à son entreprise principale

Dans un premier temps, nous avons donc identifié l'entreprise représentant la part la plus importante du patrimoine financier de chaque milliardaire français (désignée comme "entreprise principale") et déterminé la part du capital détenu dans l'entreprise. Ces données reposent sur les études de Challenges, Forbes, Euronext, des articles de presse ou un document officiel de l'entreprise. Du fait d'un manque de transparence des milliardaires, cette étude ne se concentre que sur les actions des milliardaires détenues dans leur "entreprise principale". Il est aujourd'hui impossible de connaître le portefeuille complet des actions des milliardaires français. Nous n'avons donc considéré ici qu'une partie de leur patrimoine mobilier global.

Il arrive que Forbes et Challenges attribuent à une personne la fortune de l'ensemble de sa famille. Cette étude reprend la même logique du fait de la difficulté de pouvoir répartir les actions entre les membres d'une famille. Par exemple, le fonds de l'Association Familiale Mulliez (qui appartient en réalité à 700 membres de sa famille) est attribué à Gérard Mulliez. Lorsque

c'est le cas, nous l'avons indiqué dans la base de données où nous précisons que l'empreinte carbone est attribuée au milliardaire et "sa famille".

2 — Collecter l'empreinte carbone de chaque entreprise détenue par les milliardaires

Nous avons recherché l'empreinte carbone de chaque entreprise dans laquelle chaque milliardaire détient le plus de parts (dite "entreprise principale"). En priorité, nous avons rassemblé les empreintes déclarées par les entreprises elles-mêmes, les plus récentes (2020) et les plus complètes (scopes 1, 2 et 3). Les émissions associées à l'activité d'une entreprise sont réparties au sein de trois catégories appelés scopes : le scope 1 correspond aux émissions directes générées par l'entreprise pour la fabrication d'un bien ou la fourniture d'un service, et le scope 2 aux émissions liées à la consommation d'électricité ou de chaleur par l'entreprise. Le scope 3 identifie les émissions indirectes qui se rapportent aux activités en amont (par exemple, l'achat de biens et de services auprès de fournisseurs) et en aval de l'entreprise (par exemple, l'utilisation des marchandises par les clients ainsi que la gestion de leur fin de vie)⁵⁵.

Ainsi, beaucoup d'entreprises ne dévoilent qu'une empreinte basée sur les scopes 1 et 2. L'empreinte carbone de l'entreprise n'est donc pas toujours complète, et les émissions sont sous-estimées. Par exemple, au moins 16 entreprises ne dévoilent qu'une partie de leurs scopes. C'est le cas de Kering, Altice, Carmignac, Castel Frères, Sonepar, Stellantis, JCDecaux, groupe E. De Rothschild, groupe Roullier, Snf Floerger, Lyreco, Veepee, Ubisoft, Vicat, Sucden et Robertet. Enfin, si l'entreprise ne divulgue pas l'intégralité de son empreinte carbone mais que d'autres organismes l'ont fait, alors leurs calculs ont été partagés à l'entreprise en question et intégrés à l'étude (c'est par exemple le cas de Lactalis, dont l'empreinte a pu être identifiée grâce à une étude indépendante de l'IATP, ou Perenco).

3 — Associer à chaque milliardaire la part des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise dont il est propriétaire

Afin de réaliser ceci, nous avons fait le choix de procéder à ce calcul : si un milliardaire possède 20 % des actions d'une entreprise, alors 20 % des émissions de cette entreprise lui sont imputées.

Date de l'étude

Nous avons fait le choix de regarder les dernières données publiques disponibles pour les deux sous-jacents utilisés.

Tout d'abord, la part des actions détenues par chaque milliardaire dans son entreprise principale a principalement été collectée en 2021 ou 2020. Seules quatre détentions d'actionnaires datent d'avant 2020 : la part qu'Eric Guerlain possède dans LVMH (en 2018), la part de Ginette Moulin dans Carrefour (en 2019), la part de Jean Mane dans Mane (2019) et celle de Georges Gaspard dans Lyreco (en 2018).

Par ailleurs, l'empreinte carbone de chaque entreprise est la plus récente et la plus complète. Nous nous sommes donc basés sur l'année 2020 dans la mesure du possible, ou 2019 lorsque les données 2020 étaient indisponibles ou incomplètes. Dans le cas de Altarea Cogedim, Bic ou Safran, les données 2019 ont été préférées à celle de 2020 à cause de l'année de pandémie qui ne représentait pas l'activité réelle de l'entreprise. Seules les empreintes de Lactalis et Perenco datent de 2018 car elles ne dévoilent pas l'intégralité de leurs empreintes carbone (scopes 1, 2 et 3) en valeur absolue, et elles ont pu être identifiées grâce à des études indépendantes de respectivement l'IATP et de Carbone 4.

Notes

- 1** S'il existe 119 milliardaires français, uniquement 63 milliardaires ont pu être étudiés grâce aux données disponibles dans l'espace public (cf. méthodologie).
- 2** En moyenne, un ménage français émettait 10,7 tCO₂eq en 2015 (source : Greenpeace (2020) L'argent sale du capital. Page 16). 14 205 608 millions de ménages français, soit 49,38 % des ménages (source : Insee (2017) Patrimoine et endettement des ménages en 2015 et en séries longues), émettent ainsi 152 millions tCO₂eq.
- 3** *Le Monde* (2022), *Climat : les sept dernières années sont les plus chaudes jamais enregistrées*. https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/01/19/climat-les-sept-dernieres-annees-sont-les-plus-chaudes-jamais-enregistrees_6110077_3244.html
- 4** En octobre 2021, l'AIE publiait une analyse des différents plans de relance mondiaux : seul 2 % de l'effort public était tourné vers le développement des énergies renouvelables. L'agence anticipe ainsi une hausse des émissions jusqu'en 2023, et certainement au-delà. <https://www.iea.org/reports/sustainable-recovery-tracker>
- 5** Selon une étude du Global Carbon Project publiée en novembre 2021, les émissions de carbone atteindront 36,4 milliards de tonnes en 2021, soit un retour à l'économie pré-Covid, avec une hausse de 4,9 % environ au niveau mondial.
- 6** PNUE, *Gap Report 2021*, octobre 2021.
- 7** Tribunal administratif de Paris (2021) *Affaire du siècle : l'Etat devra réparer le préjudice écologique dont il est responsable*. <http://paris.tribunal-administratif.fr/Actualites-du-Tribunal/Espace-presse/L-Affaire-du-Siecle-l-Etat-devra-reparer-le-prejudice-ecologique-dont-il-est-responsable>
- 8** Haut Conseil pour le climat (2021), *Renforcer l'atténuation, engager l'adaptation*. <https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2021/06/HCC-rapport-annuel-2021.pdf>
- 9** Oxfam (2020), *Combattre les inégalités d'émissions de CO₂*. <https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2020/09/Resume-Rapport-Oxfam-Combattre-Inegalites-Emissions-CO2.pdf>
- 10** Il arrive que les évaluations des grandes fortunes (Forbes et Challenges) associent une holding familiale à la tête de la famille. Cette étude reprend la même logique du fait de la difficulté de pouvoir répartir les actions entre les membres d'une famille. Lorsque c'est le cas, nous l'avons précisé dans la base de données. L'empreinte carbone est alors attribuée au milliardaire et "sa famille".
- 11** Les entreprises associées à chaque milliardaire sont disponibles sur la base de données accessible sur les sites d'Oxfam France et de Greenpeace France.

12 Source : OCDE (valeurs 2019).

13 Calcul : en moyenne, un ménage français émettait 10,7 tCO₂eq en 2015 (source : Greenpeace (2020) *L'argent sale du capital*. Page 16). 6 733 459 millions de ménages français, soit 23,4 % des ménages (source : Insee (2017) *Patrimoine et endettement des ménages en 2015 et en séries longues*), émettent ainsi 72 millions tCO₂eq.

14 En moyenne, un ménage français émet 10,7 tCO₂eq en 2015 (source : Greenpeace (2020) *L'argent sale du capital*. Page 16). L'empreinte financière de Gérard Mulliez (et sa famille) est de 33 millions tCO₂eq.

15 Avec les 236 milliards supplémentaires engrangés en 19 mois par les milliardaires français, on pourrait quadrupler le budget de l'hôpital public ou distribuer un chèque de 3500 euros à chaque Français.e. Cf. Oxfam France, *Les inégalités tuent*, janvier 2022.

16 Source : OCDE (valeurs 2019, n'incluant pas les émissions importées).

17 Oxfam France (2021), *CAC degrés de trop : le modèle insoutenable des grandes entreprises françaises*.

https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2021/03/rapportOXFAM_CACdegresdetrop_VFF.pdf

18 *The Conversation* (2021), *Private planes, mansions and superyachts: What gives billionaires like Musk and Abramovich such a massive carbon footprint*. <https://theconversation.com/private-planes-mansions-and-superyachts-what-gives-billionaires-like-musk-and-abramovich-such-a-massive-carbon-footprint-152514>

19 selon l'étude de Beatriz Barros et Richar Wilk (voir Figures and Data)

<https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/15487733.2021.1949847>

20 cf. *Chiffres clés du climat*, France, Europe et Monde, ministère de la Transition écologique, édition 2022, p.44.

21 Greenpeace France (2020), *L'argent sale du capital - Pour l'instauration d'un ISF climatique*. <https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2020/10/l-argent-sale-du-capital-pour-l-instauration-d-un-ISF-cimatique-2.pdf>

22 En moyenne, un ménage français émettait 10,7 tCO₂eq en 2015 (source : Greenpeace (2020) *L'argent sale du capital*. Page 16). 14 205 608 millions de ménages français, soit 49,38 % des ménages (source : Insee (2017) *Patrimoine et endettement des ménages en 2015 et en séries longues*), émettent ainsi 152 millions tCO₂eq.

23 *Les Echos* (2022), *Bourse : le CAC 40 bat son record historique*.

<https://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/bourse-le-cac-40-repart-a-lassaut-de-ses-sommets-1375159>

24 Oxfam France (2022), *Les inégalités tuent*. https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2022/01/Rapport_Oxfam_Inegalites_mondiales_Davos_170122.pdf

25 *Financial Times* (2021), *The billionaire boom: how the super-rich soaked up Covid cash*

<https://www.ft.com/content/747a76dd-f018-4d0d-a9f3-4069bf2f5a93>

- 26** *Les Echos* (2022), *Bourse : le CAC 40 bat son record historique*.
<https://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/les-geants-du-cac-40-ont-gateurs-actionnaires-comme-jamais-en-2021-1382880#xtor=CS1-26>
- 27** *Le Monde* (2022), *En 2021, près de 70 milliards d'euros distribués aux actionnaires*.
https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/01/31/en-2021-pres-de-70-milliards-d-euros-distribues-aux-actionnaires_6111680_3234.html
- 28** I4CE (2021), *Baisses des impôts de production : un soutien aux entreprises carbonées ?*
<https://www.i4ce.org/baisses-des-impots-de-production-un-soutien-aux-entreprises-carbonees-climat/>
- 29** *Le Monde* (2020), *Climat : le plan de relance français insuffisant pour enclencher une rupture à long terme*. https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/12/15/climat-le-plan-de-relance-francais-insuffisant-pour-enclencher-une-rupture-a-long-terme_6063401_3244.htm
- 30** Oxfam France (2021), *CAC degrés de trop : le modèle insoutenable des grandes entreprises françaises*.
https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2021/03/rapportOXFAM_CACdegresdetrop_VFF.pdf
- 31** <https://www.follow-this.org/investor-briefing/>
- 32** *Reclaim Finance* (2021), *Résolutions climatiques d'initiative actionnariale : la France à la traîne*. *Reclaim Finance* formule des recommandations pour que le législateur français offre aux actionnaires la possibilité de se prononcer régulièrement sur les stratégies climatiques des entreprises et de déposer des résolutions spécifiques.
Reclaim Finance (2022), *6 propositions pour une finance au service du climat*, page 5.
<https://reclaimfinance.org/site/wp-content/uploads/2022/01/RF-Propositions-presidentielles-2022.pdf>
- 33** *Novethic Essentiel* (2021), *Le principal fonds de pension néerlandais ABP abandonne les énergies fossiles*. <https://lessentiel.novethic.fr/blog/l-actu-1/post/le-principal-fonds-de-pension-neerlandais-abp-abandonne-les-energies-fossiles-723>
- 34** En moyenne, un ménage français émettait 10,7 tCO₂eq en 2015 (source : Greenpeace (2020) *L'argent sale du capital*. Page 16). 6 733 459 millions de ménages français, soit 23,4 % des ménages (source : Insee (2017) *Patrimoine et endettement des ménages en 2015 et en séries longues*), émettent ainsi 72 millions tCO₂eq.
- 35** Il arrive que les évaluations des grandes fortunes (Forbes et Challenges) associent une holding familiale à la tête de famille. Cette étude reprend la même logique du fait de la difficulté de pouvoir répartir les actions entre les membres d'une famille. Lorsque c'est le cas, nous l'avons précisé dans la base de données et nous spécifions que l'empreinte carbone est attribuée au milliardaire et "sa famille".
- 36** En moyenne, un ménage français émettait 10,7 tCO₂eq en 2015 (source : Greenpeace (2020) *L'argent sale du capital*. Page 16). 3,2 millions de ménages français, soit 11 % des ménages (source : Insee (2017) *Patrimoine et endettement des ménages en 2015 et en séries longues*), émettent ainsi 33 millions tCO₂eq.
- 37** En moyenne, un ménage français émettait 10,7 tCO₂eq en 2015 (source : Greenpeace (2020) *L'argent sale du capital*. Page 16). L'empreinte financière de Gérard Mulliez (et sa famille) est de 33 millions tCO₂eq.

38 Novethic (2020), *Si le transport maritime était un pays, il serait le huitième plus gros émetteur de l'Union Européenne*.

<https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/si-le-transport-maritime-etait-un-pays-il-serait-le-huitieme-plus-gros-emetteur-de-l-union-europeenne-148032.html>

39 *Ibid.*

40 Réseau Action Climat (2021), *Moins et mieux : la position du réseau action climat sur l'élevage et les produits animaux*. https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2021/02/position_moins_et_mieux_21_05_12_ter.pdf

41 Novethic (2021), *Les 20 plus grosses entreprises de viande et du lait émettent autant de CO₂ que l'Allemagne*.

<https://www.novethic.fr/actualite/environnement/agriculture/isr-rse/les-20-plus-grosses-entreprises-de-la-viande-et-du-lait-emettent-autant-qu-un-pays-comme-l-allemande-150146.html>

42 *Le Monde* (2021), *Après la COP26, le Haut Conseil pour le climat appelle la France à accélérer ses efforts et renforcer ses objectifs*.

https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/12/16/le-haut-conseil-pour-le-climat-appelle-la-france-a-acceler-ses-efforts-et-renforcer-ses-objectifs_6106247_3244.html

43 En comptabilité carbone, ces différentes sources d'émissions sont répertoriées dans 3 catégories dites "scope 1, 2 et 3". Agence de la transition écologique, Ademe (2021) Centre de ressources sur les bilans de gaz à effet de serre. <https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/categorie/siGras/0>

44 *Le Monde* (2020), *Avec la politique économique de Macron, "les 5 % de Français les plus pauvres devraient voir leur niveau de vie se réduire"*.

https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/02/05/la-politique-economique-d-emmanuel-macron-profite-d-abord-aux-actifs-et-aux-plus-aises_6028477_3234.html

45 Ministère de la Transition écologique (2019) *l'Assemblée nationale inscrit la neutralité carbone et "l'urgence écologique et la crise climatique" dans la loi*. <https://www.ecologie.gouv.fr/lassemblee-nationale-inscrit-neutralite-carbone-et-l-urgence-ecologique-et-crise-climatique-dans-loi>

46 Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État – septembre 2021, p. 154

https://www.economie.gouv.fr/files/files/2021/Rapport_impact_environnemental_budget_Etat_2022.pdf

47 Cf Greenpeace France, *L'argent sale du capital*, octobre 2020.

48 Oxfam France (2021), *Manifeste fiscal, juste, verte et féministe*. page 16.

https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2021/12/Manifeste_Fiscal_Oxfam_France_091221.pdf

49 Le dernier article qui fait loi sur le sujet est issu de la transcription de la directive européenne sur le reporting non-financier (Non Financial Reporting Directive, NFRD) en 2017. C'est l'article L. 225-102-1 du code de commerce, modifié par l'ordonnance n°2017-1180

50 Le prix de la tonne carbone prise en compte dans la TICPE, multiplié par l'empreinte carbone totale des 63 milliardaires, soit 44,5 euros multiplié par 152 millions de tonnes de CO₂eq.

51 Cf Greenpeace France, *Climat : L'argent du chaos*, mai 2020.

52 Oxfam France (2021), *CAC degrés de trop*.

https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2021/03/rapportOXFAM_CACdegresdetrop_VFF.pdf

53 Sur la base d'une évaluation (conservatrice) en 2021 : les dividendes versées par ces 32 entreprises s'élevaient à 33,9 milliards d'euros. Cette évaluation est conservatrice car nous ne connaissons pas les dividendes versés par 8 entreprises en 2021. Source : Pascal Quiry et Yann Le Fur, *La lettre Vernimmen* N°194, janvier 2022, page 5.

54 Oxfam France (2020), *CAC 40 : des profits sans lendemain ?*

https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2020/06/Rapport_Oxfam_Basic_CAC40_Juin2020.pdf

55 En comptabilité carbone, ces différentes sources d'émissions sont répertoriées dans 3 catégories dites "scope 1, 2 et 3". Agence de la transition écologique, Ademe (2021) Centre de ressources sur les bilans de gaz à effet de serre.

<https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/categorie/siGras/0>